

GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DU TRI ET DE LA DÉCHÈTERIE



Ça nous motive !

Sommaire



La TEOMI & moi	p.4-5
Les emballages	p.6-7
Le verre	p.8
Les déchets verts	p.10-11
Les déchets ménagers	p.12-13
Les autres déchets	p.14-17
Cartographies emplacements localisés	p.18-19



GUIDE PRATIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS, DU TRI ET DES DÉCHÈTERIES
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES

édition 2017

La protection de l'environnement passe par une réduction massive de la production de déchets par les citoyens d'aujourd'hui et de demain. Motivée par les engagements nationaux du Grenelle 2 de l'environnement, la Communauté de Communes Terres Toulouises a initié depuis 2012 une démarche pionnière en France en passant à une tarification incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers. Son objectif : 50 % d'ordures ménagères en moins, et, dans un contexte où tout augmente, une maîtrise des factures et de la fiscalité locale.

C'est grâce à la contribution de chacun que nous parviendrons à mettre en place une politique efficace de préservation de l'environnement.

– de déchets, + de tri, c'est aussi + d'économies !

Au tri citoyennes, citoyens !

C'est simple : pour réduire les déchets, il faut moins en produire et en recycler le plus possible. Pour les recycler, il faut commencer par les trier. En résumé, trier c'est :

- 1 Limiter la hausse des coûts du traitement des déchets et donc le poids de la fiscalité locale.
- 2 Réduire l'enfouissement et ainsi limiter les nuisances sanitaires et environnementales.
- 3 Développer l'économie verte et les emplois qu'elle crée (centre de tri, déchèterie, nouvelles filières...)

C'est un acte citoyen qui peut s'accompagner d'une démarche économiquement responsable : acheter en vrac, acheter durable, réparer, échanger... c'est une nouvelle façon de consommer qui met aussi les industriels face à leur responsabilité.

à savoir !

 Le symbole vert présent sur les emballages signifie que le fabricant participe financièrement au programme d'Eco-emballages. Attention, ces emballages ne sont pas forcément recyclables !

La Teomi & moi

La Teomi, à vous de jouer !

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) est mise en place pour inciter les citoyens à réduire les déchets ménagers et à trier. Le principe est celui du « pollueur-payeur » : moins je jette, plus je trie et plus je maîtrise ma facture. La Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est payée par tout propriétaire d'un logement qu'il occupe

ou qu'il loue. Quand il le loue, le propriétaire la répercute dans les charges de ses locataires.

HIER

Peu importait la quantité d'ordures produites puisque la TEOM était basée uniquement sur la valeur foncière du logement et fixe à 100 %.

AUJOURD'HUI

La taxe est devenue incitative : c'est la TEOMI. Environ 75 % de la taxe est fixe et le reste varie en fonction de la quantité d'ordures ménagères produites par les habitants.

DEMAIN

La part variable de la TEOMI augmentera progressivement pour récompenser vos efforts et la part fixe diminuera.

Alors à vous de jouer !

Sur les communes d'Aingeray, Avrainville, Fontenoy-sur-Moselle, Francheville, Gondreville, Jaillon, Sexey-les-Bois, Velaine-en-Haye et Villey-Saint-Etienne, la comptabilisation des levées de bacs a démarré en 2017 et sera donc « facturée » fin 2018, dans le cadre de l'impôt foncier.

Depuis 2011, les habitants de la CC TerresTouloises ont déjà réduit leurs déchets :

- 74 kg
de déchets/hab/an



ORDURES MÉNAGÈRES

2011 = 237 kg/hab/an
2013 = 173 kg/hab/an
2015 = 167 kg/hab/an
2016 = 163 kg/hab/an

+ 5 kg
de verre collecté/hab/an



VERRE

2011 = 28 kg/hab/an
2013 = 33 kg/hab/an
2015 = 34 kg/hab/an
2016 = 33 kg/hab/an

+ 19 kg
d'emballages recyclables/hab/an



EMBALLAGES

2011 = 43 kg/hab/an
2013 = 63 kg/hab/an
2015 = 63 kg/hab/an
2016 = 62 kg/hab/an

Mode d'emploi

LA PART FIXE

Elle repose sur un taux de TEOM, voté par la collectivité. En 2017, ce taux est fixé à 6,99 %.

PART FIXE
=
base foncière* x 6,99 %**
* figure sur la feuille d'impôt foncier bâti

+ LA PART INCITATIVE

Elle dépend de la production d'ordures ménagères. Elle prend en compte :
- le volume du contenant (80 litres pour les zones en conteneurs enterrés, 140 litres, 240 litres, 360 litres ou 660 litres pour les zones en bacs pucés)
- le nombre de présentations (badgeages ou levées de bacs)

PART INCITATIVE

=
Coût au litre
identique pour tous
(volume x nombre de levées ou badgeages) x 0,0087€/l**
+
Coût à la levée
uniquement pour les bacs collectés en porte à porte
nombre de levées x 0,75€/levée**

**Taux et tarifs en vigueur pour 2017



La tarification incitative s'applique dès le 1^{er} badgeage ou la 1^{ère} levée.

DÉTAIL DE LA PART INCITATIVE

COÛT DU BADGEAGE / DE LA LEVÉE

Coûts calculés selon les tarifs votés en 2017 pour les levées 2016.



Je dépose mes déchets en conteneurs, accessibles par badges

Volume de la trappe = 80 litres

1 badgeage = 0,70 €

Mes déchets sont collectés en bac pucé, en porte à porte



	coût volume	coût levée	coût total par levée
80 l	0,70 €	0,75 €	1,45 €
120 l	1,04 €	0,75 €	1,79 €
140 l	1,22 €	0,75 €	1,97 €
240 l	2,09 €	0,75 €	2,84 €
360 l	3,13 €	0,75 €	3,88 €
660 l	5,74 €	0,75 €	6,49 €

1 | Les emballages

Sont considérés comme recyclables les emballages qui, après traitement, sont réintroduits dans le cycle de fabrication d'un produit. Les emballages, les journaux et les magazines peuvent être recyclés, mais attention aux faux amis !

Conteneurs (semi) enterrés ou aériens



Sacs

→ collecte en porte à porte



UNIQUEMENT

Aingeray	vendredi
Avrainville	jeudi
Fontenoy-sur-Moselle	jeudi
Francheville	jeudi
Gondreville	jeudi
Jaillon	jeudi
Sexey-les-Bois	vendredi
Velaine-en-Haye	vendredi
Villey-Saint-Etienne	jeudi



→ Tout emballage dispose d'une signalétique indiquant sa destination.

→ Afin de faciliter le recyclage, les emballages ne doivent pas être jetés imbriqués les uns dans les autres. Déposez-les en vrac !

→ De même, il n'est pas nécessaire de les laver.

EMBALLAGES RECYCLABLES



REFUSÉS

- Films, blisters, sacs plastiques.
- Petits emballages : pots de yaourts, barquettes polystyrène...
- Articles d'hygiène : mouchoirs, couches, essuie-tout...
- Papiers spéciaux : papier peint, calque, cellophane, papiers gras ou salis...

à savoir !

→ Les cartons bruns doivent être déposés en déchèterie afin de ne pas bloquer les trappes des conteneurs.

2 | Le verre

Qu'il soit de couleur (bouteilles de vin) ou blanc (bocaux), le verre est un matériau recyclable à 100 % et à l'infini. Mais attention aux faux amis : la vaisselle transparente est en fait de la céramique et certains verres subissent des traitements qui ne permettent pas le même recyclage (ampoule, miroirs...).

Conteneurs (semi) enterrés ou aériens



par là !



Vaisselle, faïence, porcelaine, cristal, pyrex, vitrocéramique, pots de fleur en terre cuite, miroir...

QUESTIONS / RÉPONSES

Je jette le couvercle du pot dans ma poubelle d'ordures ?

OUI. Le conteneur verre ne récupère que du verre. Le couvercle polluerait le recyclage. Il se met dans la poubelle classique car trop petit pour être recyclé avec les emballages ménagers.

J'ai cassé un verre, je le jette dans le conteneur verre de mon quartier ?

NON. La vaisselle en verre ou en faïence, les miroirs, les ampoules ou encore les pots en terre cuite ne se trient pas. Seuls les bouteilles et les pots de verre sans bouchons ni couvercles se trient.

Le recyclage en chiffres

AVEC

1 TONNE
D'EMBALLAGES
EN PAPIER + CARTON
TRIÉE, ON FABRIQUE

→ **2 171** CAISSES EN CARTON
POUVANT CONTENIR CHACUNE 6 BOUTEILLES

OU

→ **4 125** BOÎTES À CHAUSSURES

OU

→ **16 500** BOÎTES À ŒUFS

AVEC

1 TONNE
D'EMBALLAGES
EN ALUMINIUM TRIÉE,
ON FABRIQUE

→ **106** CHAISES

OU

→ **265** VÉLOS

OU

→ **530** TROTINETTES

AVEC

1 TONNE
D'EMBALLAGES EN PLASTIQUE
TRIÉE, ON FABRIQUE

→ **725** COUETTES

OU

→ **1 813** PULLS POLAIRES

AVEC

1 TONNE DE VERRE, ON FABRIQUE

→ **2 138** NOUVELLES BOUTEILLES DE 75 CL

AVEC

1 TONNE
DE PAPIER RECYCLÉ,
ON ÉPARGNE

→ **17** ARBRES, **20 000** LITRES D'EAU,
L'ÉQUIVALENT DE **1 000** LITRES DE PÉTROLE
ET DE NOMBREUX REJETS POLLUANTS, TOUT
EN DIMINUANT DE MOITIÉ LA QUANTITÉ DE CO₂
RELÂCHÉE DANS L'ATMOSPHÈRE.

3 | Les déchets verts

Plate-forme intercommunale

Rue du stade - Dommartin-les-Toul



La CC2T met à votre disposition une plate-forme consacrée exclusivement aux déchets verts.

ACCÈS

Réservé aux particuliers de la CC2T
(hauteur de véhicule limitée à 2m)

HORAIRES DU 15 FÉVRIER AU 14 NOVEMBRE

- du lundi au jeudi 9h30-18h30
- vendredi 9h30-16h30
- samedi 9h30-18h30



AUTORISÉS

- Taille de haies / élagage d'arbres (diamètre des branches inférieur à 10 cm).
- Nettoyage / tonte de jardin (gazon, feuilles mortes, fanes, fleurs et légumes).



REFUSÉS

- Déchets non végétaux du type terre, béton, gravats, plastique, ferraille (sacs en plastique, morceaux de grillage et de clôture).

QUESTIONS / RÉPONSES

Est-ce que je peux placer mon composteur dans ma véranda ?

NON. Pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes il faut le placer en contact direct avec la terre, de préférence à l'abri du vent et à l'ombre.

Je dois attendre avant d'utiliser mon compost ?

OUI. Le compost peut être utilisé au bout de 8 à 10 mois. Le printemps est la période idéale pour composter alors qu'en hiver le processus est ralenti.

Est-ce que l'activateur de compost est obligatoire ?

NON. Il suffit d'alterner des couches successives peu épaisses de déchets humides et secs pour favoriser le développement de vers de terre et micro organismes. Il y a ainsi moins d'odeurs.

Les déchets verts sont constitués de feuilles mortes, de déchets de jardin, de tontes de gazon, de taille des arbres. Bien que naturels, ils ne peuvent être abandonnés n'importe où. Deux possibilités s'offrent à vous : la déchèterie et le composteur individuel dans lequel vous pourrez ajouter les épluchures de légumes grâce au Bioseau.

Composteurs

Vous résidez sur le territoire de la CC2T et vous souhaitez réduire de 30 % vos ordures ménagères ? 2 modèles de composteurs vous sont proposés (offre limitée à 1 composteur / foyer), chacun muni d'un Bioseau.



MODÈLE 1 plastique ou bois
→ 325 litres : idéal pour les familles (4-5 pers.) et les petits jardins - 25 €
(jusqu'à épuisement des stocks)

OU



MODÈLE 2 plastique ou bois
→ 600 litres : idéal pour les familles nombreuses et grands jardins - 35 €

Modalités de retrait

Mercredi et vendredi à l'accueil de la CC2T
Renseignements au 03 83 43 23 76



Pour transporter vos déchets de cuisine recyclables (épluchures de légumes, fleurs fanées...), le Bioseau accompagne chaque composteur ou peut être vendu séparément 1,50 €.



AUTORISÉS

- Déchets de jardin : tonte de pelouse, feuilles mortes, sciure et copeaux de bois.
- Déchets de cuisine : épluchures fruits/légumes, marc de café, restes de repas (féculents, légumes crus et cuits), coquilles d'œufs écrasées.
- Déchets ménagers non alimentaires : cendres de bois refroidies, mouchoirs, essuie-tout et papier kraft.



REFUSÉS

- Déchets de jardin : déchets traités, terre, graviers, mauvaises herbes...
- Déchets de cuisine : os et arêtes, noyaux et coques de noix, viandes et poissons, coquilles d'huîtres, pelures d'agrumes...
- Déchets ménagers non alimentaires : poussières d'aspirateur, mégots, excréments, litières, huile de friture...

à savoir !

→ Vous habitez en immeuble disposant d'espaces verts et vous êtes plusieurs à souhaiter composter ? Contactez la CC2T, une solution de compostage collectif existe !

4 | Les déchets ménagers

Les « ordures ménagères » regroupent l'ensemble des déchets que nous produisons dans le cadre de notre vie quotidienne et familiale, non recyclables, non encombrants et non toxiques.

- Horaires de collecte : de 5h à 13h (3h du matin en période estivale).
- Sortie des bacs la veille au soir des jours de collecte et rentrée une fois la collecte terminée.

- Les collectes sont assurées les jours fériés sauf pour les 25/12, 01/01 et 01/05, où le rattrapage s'effectue le lendemain.
- Les sacs en vrac et les poubelles non homologuées ne sont pas collectés.



Collectes en bac pucé

Aingeray	mardi	Laneuveville-derr.-Foug	vendredi
Andilly	vendredi	Lay-Saint-Rémy	vendredi
Ansauville	vendredi	Lucey	mercredi
Avrainville	jeudi	Manoncourt-en-Woëvre	vendredi
Bicqueley	lundi	Manonville	vendredi
Boucq	jeudi	Ménil-la-Tour	vendredi
Bouvron	vendredi	Minorville	vendredi
Bruley	mercredi	Noviant-aux-Prés	vendredi
Charmes-la-Côte	lundi	Pagney-derr.-Barine	mercredi
Chaudeney-sur-Moselle	lundi	Pierre-la-Treiche	lundi
Choloy-Menillot	mercredi	Royaumeix	vendredi
Domèvre-en-Haye	vendredi	Sanzey	jeudi
Domgermain	jeudi	Sexey-les-Bois	mardi
Dommartin-lès-Toul	mardi	Toul - quartier St Mansuy	lundi
Ecrouves	mercredi	Toul - quartier Gama/ Saint Evre / Valcourt / gare SNCF	mardi
Fontenoy-sur-Moselle	jeudi	Toul - quartier St Michel et Briffoux	mercredi
Foug	lundi	Toul - Régina village / Ville Haute	vendredi
Francheville	jeudi	Tremblecourt	vendredi
Gondreville	mardi	Trondes	jeudi
Grosrouvres	vendredi	Velaine-en-Haye	vendredi
Gye	lundi	Villey-le-sec	jeudi
Jaillon	jeudi	Villey-Saint-Etienne	jeudi
Lagney	jeudi		

Collectes en conteneurs (semi) enterrés à badge 1 fois par semaine

Toul - intra muros / Ville Haute / Toul - Gama / Ecrouves - Cité Lamarche (collectif) en fonction du taux de remplissage



Les conteneurs à déchets : mode d'emploi



1

“Badge?” apparaît sur l'écran.
Je déverrouille la trappe à l'aide de mon badge.
1 badgeage = 1 dépôt



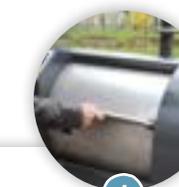
2

“Carte ok” apparaît sur l'écran.
J'ouvre la trappe.



3

“Sac svp” apparaît sur l'écran.
Je place mon sac dans la trappe sans le tasser.
1 trappe = 80 litres



4

Je referme la trappe (qui se verrouille à nouveau).

QUESTIONS / RÉPONSES

Je suis locataire : quand je déménage, je rends les badges à mon propriétaire ?
OUI, sinon, ils seront déduits de la caution.

J'ai perdu mon badge, tant pis.
NON. Signalez cette perte à la CC2T sinon le badge perdu peut être utilisé à votre insu et vous paierez les dépôts d'ordures effectués.

Je peux déposer mes ordures ménagères dans n'importe quel conteneur prévu à cet effet ?
OUI. Votre badge donne accès à l'ensemble des conteneurs du territoire.

à savoir!

- Si vous êtes propriétaire, vous êtes responsable du retour des badges de vos locataires.
- Il est interdit de déposer des déchets au pied des conteneurs.
- Tout problème éventuel est à signaler à la Communauté de Communes Terres Toulaises.
- Les conteneurs sont accessibles 24h sur 24.
- Vos badges donnent accès à la déchèterie située route de Verdun à Toul.

5 | Les autres déchets

Déchèterie intercommunale

Route départementale 904 à Toul

Fermeture les jeudis matins, dimanches et jours fériés.

ACCÈS

Réservé aux particuliers de la CC2T munis de la carte de déchèterie (hauteur de véhicule limitée à 2,20m)

Pour les véhicules > 2,20m logotés d'une entreprise ou non, contacter la CC2T pour les modalités d'accès

VOLUME AUTORISÉ / SEMAINE

2m³ de gravats / 6 m³ de tout venant / 4 pneus

HORAIRES D'HIVER

DU 15 NOVEMBRE AU 14 MARS

- du lundi au mercredi 10h-12h30 et 13h30-16h30
- jeudi 13h30-16h30
- vendredi 10h-12h30 et 13h30-16h30
- samedi 9h30-12h30 et 13h30-17h

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 15 MARS AU 14 NOVEMBRE

- du lundi au mercredi 10h-12h30 et 13h30-18h
- jeudi 13h30-18h
- vendredi 10h-12h30 et 13h30-18h
- samedi 9h30-12h30 et 13h30-18h30

Déchèterie intercommunale

Route Départementale 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville

Fermeture les mardis, les jeudis en hiver, les dimanches et jours fériés.

ACCÈS

Réservé aux particuliers de la CC2T munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

HORAIRES D'HIVER (1/11-31/3)

- lundi, mercredi, vendredi 13h30-17h
- samedi 9h-12h30 et 13h30-17h

HORAIRES D'ÉTÉ (1/4-30/9)

- lundi, jeudi, vendredi 13h30-18h30
- mercredi 9h-12h30 et 13h30-18h30
- samedi 9h-12h30 et 13h30-18h30

à savoir !

→ Les badges des conteneurs enterrés permettent aussi d'accéder à la déchèterie située à Toul.



DÉCHETS AUTORISÉS

- Cartons
- Tout-venant (dont mobilier)
- Ferrailles
- Gravats/inertes
- Bois
- Déchets ménagers spéciaux
- Pneus V.L. déjantés
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures
- Batteries
- Piles
- Déchets dangereux
- Emballages souillés
- Déchets verts
- Textiles/chaussures
- Verre
- Emballages recyclables
- D.E.E.E., appareils à froid, gros et petit électroménager froid et hors froid, ordinateurs, TV, écrans, luminaires.

peinture

produits toxiques

piles

cartons bruns

électroménager

Accès spécifiques

Déchèterie intercommunale - CC du Pays de Colombey et du Sud Toullois

Zone d'activités "En Prave" - Allain

Fermeture les mardis, dimanches et jours fériés.

ACCÈS - particuliers de Gye et Bicqueley

HORAIRES D'HIVER (1/11-14/4)

- lundi 8h-12h
- mercredi 10h-12h et 13h30-17h
- jeudi et vendredi 13h30-17h
- samedi 9h-12h et 13h30-17h

HORAIRES D'ÉTÉ (15/4-31/10)

- lundi 8h-12h
- mercredi 10h-12h et 13h30-18h
- jeudi et vendredi 13h30-18h,
- samedi 9h-12h et 13h30-18h

Déchèterie intercommunale - CC du Chardon Lorrain

Bernécourt

Fermeture les lundis, mardis, jeudis, vendredis (hiver), dimanches et les jours fériés.

ACCÈS - particuliers d'Ansauville, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt

HORAIRES D'HIVER (1/10-31/3)

- mercredi 13h30-16h30
- samedi 9h-12h et 13h30-16h30

HORAIRES D'ÉTÉ (1/4-30/9)

- mercredi et vendredi 13h30-17h30
- samedi 9h-12h et 13h30-17h30

Les encombrants

nouveaux services

ACCÈS

La collecte d'encombrants est destinée aux personnes âgées, à mobilité réduite, n'ayant pas de véhicule.

VOLUME AUTORISÉ

2m³ dans la limite de 2 mètres de long

FRÉQUENCE

Sous réserve d'un nombre suffisant de demandes, 1 collecte minimum par trimestre, sur rendez-vous au domicile.

INSCRIPTION

Appelez la CC2T au 03 83 43 23 76. Vous serez ensuite contacté(e) par la société chargée de cette collecte afin de fixer un rendez-vous.



déchets électriques et électroniques



DÉCHETS AUTORISÉS

- Mobilier (table, chaises, étagères, meubles, meubles de jardin, fauteuil, canapé, matelas)
- Déchets électriques et électroniques (appareils électro-ménagers, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, four, four micro-ondes, aspirateur, téléviseur, écran, ordinateur, imprimante)



à savoir !

→ Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique, le vendeur se doit de reprendre l'ancien.

Les Dasri et textiles

Dasri : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

PRINCIPE

Les DASRI concernent les patients en auto-traitement (diabétiques, hémophiles, ...) qui en se soignant génèrent des déchets piquants, coupants ou tranchants (aiguilles, seringues, cathéter...).



Pour être soustraits du circuit des déchets ménagers, ils doivent être triés par les patients et stockés dans des contenant dédiés. Des boîtes à aiguilles sont proposées et délivrées en pharmacie uniquement. Une fois pleins, ces contenants peuvent être déposés au siège de la CC2T ou en Mairies de Toul, Dommarin-lès-Toul ou Ecrouves et en pharmacie également.

Tous les points de collecte des DASRI sur www.dasri.fr



Textiles & maroquinerie

PRINCIPE

40 conteneurs Le Relais répartis sur le territoire sont à votre disposition pour collecter textiles et maroquinerie. Ces derniers sont acheminés à Allain, où ils sont séparés au centre de tri pour être réutilisés.

à savoir !

- Sur la CC2T, ce sont près de 5kg/hab/an qui sont collectés.
- 55 % du textile collecté est réemployé en friperie, 25 % sert à l'effilochage ou à la fabrication d'isolant Métisse®, 10 % sont réutilisés en chiffonage et les 10 % restants partent au rebut.



AUTORISÉS



- Vêtements propres et secs
- Petite maroquinerie (sacs à main, ceinture...)
- Linge de maison
- Chaussures (liées par paire)

Tous les points de collecte textiles page 19 et sur www.lerelais.org



Tous les chemins mènent au tri!

Sur l'ensemble du territoire, la CC2T met à votre disposition 203 conteneurs à verre et 278 pour les emballages recyclables.

Carte des points d'apport volontaire du centre-ville de Toul

LÉGENDE

- Points complets (Ordures ménagères, verre, tri)
- Point ordures ménagères uniquement

Chaque point est numéroté sur place sur le conteneur d'ordures ménagères.

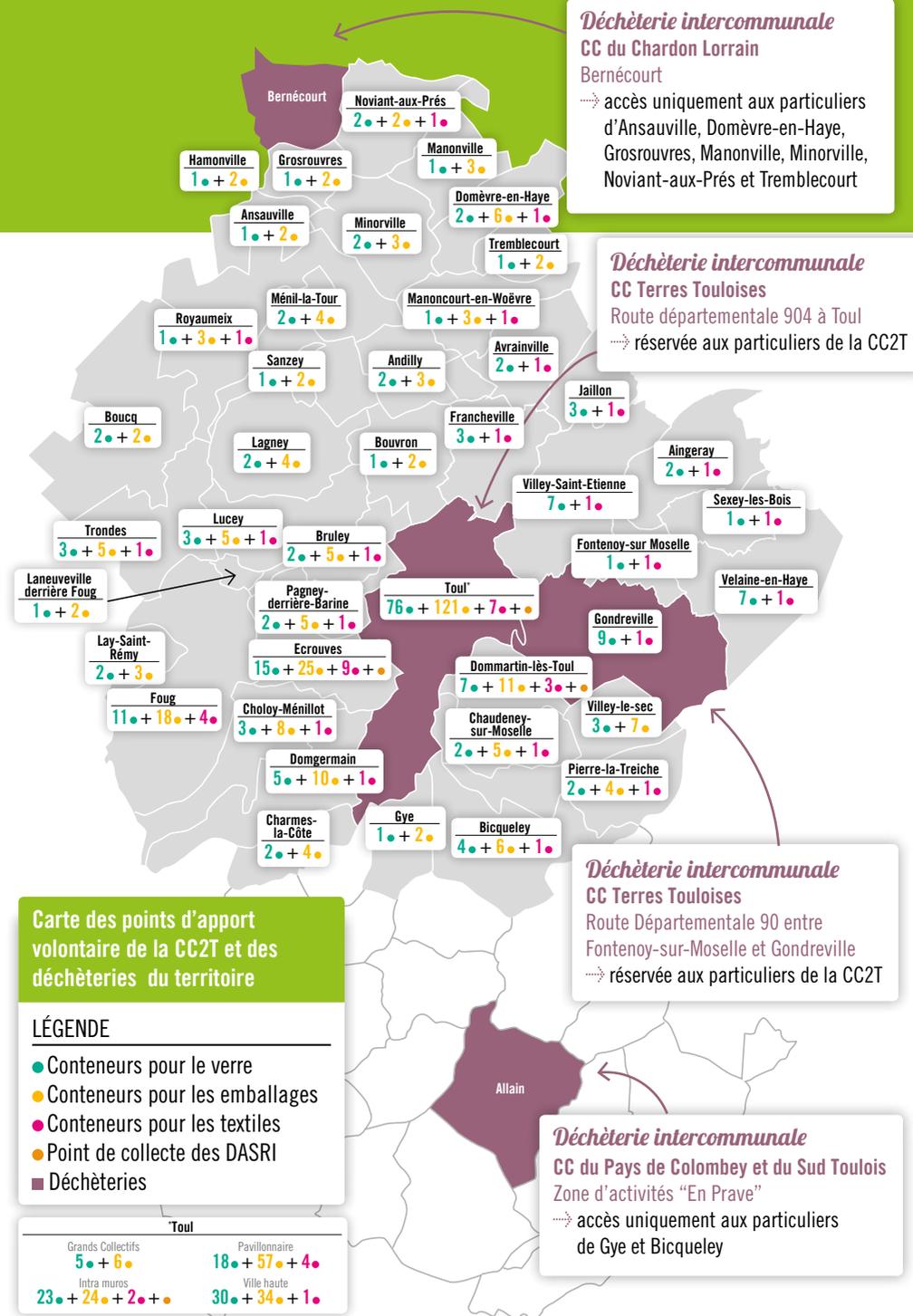


Toul intra muros, c'est 39 points d'apport volontaire dont :

49 conteneurs enterrés pour les ordures ménagères.

24 conteneurs enterrés pour le tri des emballages.

23 conteneurs enterrés pour le tri du verre.



Déchèterie intercommunale
CC du Chardon Lorrain
Bernécourt
→ accès uniquement aux particuliers d'Ansuville, Domèvre-en-Haye, Grosrouvres, Manonville, Minorville, Noviant-aux-Prés et Tremblecourt

Déchèterie intercommunale
CC Terres Toloises
Route départementale 904 à Toul
→ réservée aux particuliers de la CC2T

Déchèterie intercommunale
CC Terres Toloises
Route Départementale 90 entre Fontenoy-sur-Moselle et Gondreville
→ réservée aux particuliers de la CC2T

Déchèterie intercommunale
CC du Pays de Colombey et du Sud Toulou
Zone d'activités "En Prave"
→ accès uniquement aux particuliers de Gye et Biqueley

Carte des points d'apport volontaire de la CC2T et des déchèteries du territoire

- Conteneurs pour le verre
- Conteneurs pour les emballages
- Conteneurs pour les textiles
- Point de collecte des DASRI
- Déchèteries

Toul	
Grands Collectifs	Pavillonnaire
5 ● + 6 ●	18 ● + 57 ● + 4 ●
Intra muros	Ville haute
23 ● + 24 ● + 2 ● + ●	30 ● + 34 ● + 1 ●

*Ça se
JETTE OÙ ?*

Pas n'importe où !



Tout dépôt d'ordures sur lieu public ou privé, transporté par un véhicule, est passible d'une contravention de 5^e classe allant jusqu'à 1 500 € et la saisie du véhicule qui a servi à commettre l'infraction (3 000 € si récidive).

Loi 2010-1563 du 16 déc. 2010, article R.635-8 du code pénal.

à savoir !

Les dépôts illicites représentent chaque année près de 120 000 € répercutés sur la TEOMi.

Communauté de Communes Terres Toulaises
rue du Mémorial du Génie – 54200 Ecrouves
03 83 43 23 76 – contact@terrestouloises.com
www.terrestouloises.com



ECO
EMBALLAGES

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie